

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS JUIN, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Bruno EYSSERIC
M. Francis KORNPROBST, pouvoir à M. Franck MILLET
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Secrétaire de séance : Mme Odile PILOZ

2026-06-84 / MARCHES PUBLICS

Lutte contre le moustique tigre – Approbation d'un contrat avec la Société COLNEX

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

La présence du moustique tigre (*Aedes albopictus*) sur le territoire communal, au-delà des nuisances importantes qu'il occasionne pour les habitants, constitue un enjeu sanitaire majeur en raison de sa capacité à transmettre des virus tels que la dengue, le chikungunya ou le zika.

Son implantation durable dans la région nécessite une mobilisation collective, d'autant que près de 80 % des gîtes larvaires se situent dans les propriétés privées. La lutte contre sa prolifération repose donc largement sur l'implication des habitants.

Afin de renforcer cette mobilisation et de structurer son action, la commune souhaite se doter du dispositif **Zzzapp**, conçu par la société **COLNEX**, une solution numérique de mobilisation citoyenne territoriale.

Ce dispositif associe :

- Une application mobile à destination des habitants, pour signaler, prévenir et traiter les gîtes larvaires,
- Un outil de pilotage communal pour suivre en temps réel la mobilisation et les signalements,
- Un accompagnement opérationnel structuré, comprenant notamment des outils de communication, ajustés à la saison de lutte, un webinaire mensuel et un bilan annuel.

Ce dispositif permettrait à la commune de structurer sa communication au fil des saisons, de suivre la dynamique de mobilisation sur son territoire et d'ajuster ses actions en fonction des données collectées.

Le montant du contrat s'élève à 2 113,30 € HT par an, pour une durée de six ans.

Les droits et obligations des parties sont définis dans le contrat annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

POUR : 21

CONTRE : 8 (M. KORNPROBST - Mme RUDOLF - M. DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. MILLET
M. NELLO par procuration - Mme LAMY - M. DUSAUGEY)

ABSTENTION : 0

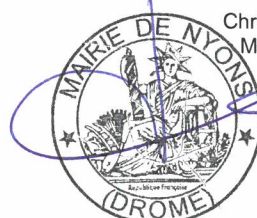
- **D'APPROUVER** le contrat avec la société COLNEX pour la fourniture d'outils numériques et de services d'accompagnement à la mobilisation citoyenne,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Odile PILOZ
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS



ca